



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1 - SÉANCE N° 513 DU 27 JUIN 2022

AVENANT N° 2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE SAINT-NICOLAS

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 juin 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle n° 1 du Palindrome de Saint-Nicolas situé 25 rue Albert Einstein à Laval, en séance publique, sous la présidence de M. Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h 24), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Marie Boisgontier, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18 h 20), Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron (jusqu'à 20 h 02), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino (à partir de 18 h 41), Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 10), Didier Pillon (jusqu'à 19 h 26), Marie-Cécile Clavreul, Samia Sultani, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié (jusqu'à 19 h 27), conseillers municipaux.

Étaient représentés

Marjorie François a donné pouvoir à Lucie Chauvelier, Camille Petron a donné pouvoir à Patrice Morin, Michel Neveu a donné pouvoir à Florian Bercault, Geneviève Pham-Sigmann a donné pouvoir à Antoine Caplan, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul (à partir de 20 h 02), Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière (à partir de 19 h 26), Pierrick Guesné a donné pouvoir à Didier Pillon (jusqu'à 19 h 26), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Samia Sultani, Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Lucile Perin, Henri Renié a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 19 h 27).

Sébastien Buron et Lucile Perin sont désignées secrétaires.

Compte rendu analytique de séance affiché le vendredi 1^{er} juillet 2022.

Mise en ligne sur Internet le 04/07/2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 27 JUIN 2022

AVENANT N° 2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE
RENOUVELLEMENT URBAIN DE SAINT-NICOLAS

Rapporteurs : Le maire / Patrice Morin

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu les décisions du comité interministériel des villes du 19 février 2013,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixant les principes de la politique de la ville et les contrats de ville 2014-2020 du 21 février 2014,

Vu la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Nicolas signée le 28 juin 2018 et son avenant n° 1 signé le 1^{er} mai 2020,

Considérant que par suite d'une nouvelle mission de maîtrise d'œuvre consacrée à la requalification des ensembles Pavement et Galaxie au Pavement et à la consolidation du projet urbain de Kellermann, l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) a validé, en comité d'engagement, le déploiement d'une enveloppe financière complémentaire pour des opérations portées par Mayenne Habitat, Méduane Habitat et la ville de Laval,

Qu'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Nicolas doit être signé à cet effet,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Nicolas est approuvé.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Nicolas, ainsi que tout autre document à cet effet.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à recouvrer les recettes prévues dans la convention financière.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault